



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 175 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

Rapport sur la qualité des actifs au 30 septembre 2011

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.515-34 et suivants du Code monétaire et financier (le "Code") qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction no 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 septembre 2011.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	35 500 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	35 500 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	35 500 M€
-autres	0 M€
	35 500 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	10 465 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par un établissement de crédit	25 035 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0,3 M€
	35 500 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	7 446 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	3 019 M€
	10 465 M€

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	18 639 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	6 396 M€
	25 035 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	1
1991	0 M€	0
1992	0 M€	0
1993	1 M€	58
1994	2 M€	154
1995	1 M€	74
1996	8 M€	522
1997	20 M€	769
1998	36 M€	1 144
1999	83 M€	2 105
2000	90 M€	1 975
2001	142 M€	2 634
2002	196 M€	3 186
2003	755 M€	10 562
2004	1 382 M€	15 274
2005	2 036 M€	19 433
2006	1 942 M€	16 533
2007	1 491 M€	11 692
2008	1 011 M€	7 925
2009	628 M€	4 810
2010	418 M€	2 841
2011	224 M€	1 441
	10 465 M€	103 133

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1990	0 M€	0
1991	0 M€	0
1992	0 M€	0
1993	0 M€	0
1994	0 M€	2
1995	0 M€	4
1996	0 M€	10
1997	2 M€	47
1998	6 M€	170
1999	13 M€	338
2000	29 M€	640
2001	69 M€	1 392
2002	111 M€	1 997
2003	877 M€	17 786
2004	1 483 M€	23 559
2005	2 403 M€	30 251
2006	2 959 M€	33 065
2007	2 960 M€	27 824
2008	2 762 M€	27 021
2009	3 868 M€	32 909
2010	5 244 M€	39 372
2011	2 248 M€	17 809
	25 035 M€	254 196

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	1 M€	264
1	13 M€	1 337
2	40 M€	2 118
3	72 M€	2 607
4	98 M€	2 763
5	129 M€	3 059
6	145 M€	2 867
7	210 M€	3 667
8	297 M€	4 678
9	346 M€	4 735
10	309 M€	3 644
11	304 M€	3 275
12	437 M€	4 703
13	548 M€	5 351
14	603 M€	5 605
15	578 M€	5 180
16	565 M€	4 769
17	608 M€	5 049
18	788 M€	6 345
19	904 M€	6 992
20	781 M€	5 867
21	696 M€	5 111
22	630 M€	4 427
23	484 M€	3 252
24	310 M€	2 007
25	239 M€	1 491
26	127 M€	785
27	72 M€	440
28	46 M€	252
29	50 M€	286
30	36 M€	207
	10 465 M€	103 133

prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	3 M€	1 211
1	44 M€	4 842
2	123 M€	7 064
3	230 M€	8 575
4	343 M€	9 770
5	453 M€	10 522
6	537 M€	10 277
7	719 M€	12 324
8	937 M€	13 729
9	1 238 M€	15 735
10	1 149 M€	13 581
11	1 125 M€	12 072
12	1 187 M€	12 692
13	1 597 M€	14 915
14	1 844 M€	15 552
15	1 439 M€	11 868
16	1 398 M€	10 386
17	1 541 M€	10 708
18	1 812 M€	11 953
19	1 653 M€	10 851
20	910 M€	6 191
21	909 M€	5 858
22	926 M€	5 877
23	1 181 M€	7 359
24	1 167 M€	6 826
25	469 M€	2 833
26	45 M€	284
27	29 M€	178
28	14 M€	88
29	9 M€	58
30	3 M€	17
	25 035 M€	254 196

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les bien apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille étant Crédit Logement, qui n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code du commerce et dont la notation long terme actuelle est de AA par Standard & Poor's et Aa2 pour Moody's, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 515-7-2 du code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordres dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 30 septembre 2011, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L. 515-15 du code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 30 septembre 2011.

IV – Valeurs de remplacement

Au 30 septembre 2011, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 23 304 837.69 euros
- Dépôts à terme à trois mois des sommes provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 275 000 000 millions d'euros¹. Ces placements auprès de BNP Paribas SA, dont la répartition par durée résiduelle suit, sont renouvelés tous les trois mois.

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
10-nov.-11	41	35 000 000
08-déc.-11	69	200 000 000
15-déc.-11	76	40 000 000
		275 000 000

V – Remboursements anticipés

Au cours du troisième trimestre 2011, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 5.2% (taux annualisé).

VI – Risque de taux

¹ Le renouvellement du dépôt à terme de l'emprunt subordonné de 15 M€ n'ayant eu lieu que le 10 octobre au lieu du 15 septembre, il n'a pas été intégré à ce tableau.

Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts avec BNP Paribas SA qui reproduisent exactement les mêmes conditions. Le seul risque de taux est un risque de fixing de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend sur une période de moins de trois mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété des prêts garantis sera transférée à la SFH, qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances clientèle à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la structure. Ce risque de taux sera alors couvert par la mise en place de swaps de taux et de devises.

Dès le passage de BNP Paribas en dessous des niveaux de rating requis par la documentation², BNP Paribas Home Loan SFH s'engage à entrer dans des swaps de taux et des swaps de devises de manière à limiter le risque de taux subi par le véhicule :

- L'ensemble des créances clientèle (à taux fixe ou à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois) est swappé contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations de financement de l'habitat ou anciennement « covered bonds », qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

Le seul risque de taux est donc un risque sur les fixings, mais ce risque est très limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois grâce à notre choix d'indexer les actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

Au 30 septembre 2011, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris fonds propres était de 18 millions d'euros pour une baisse des taux de 2%.

Au 31 décembre 2010, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 17 millions d'euros pour une baisse des taux de 2%.

Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% représente environ 10% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture du besoin de liquidité

Au 30 septembre 2011, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimés comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les prêts miroir avec BNP Paribas SA
- Emprunts subordonnés : le besoin net de liquidité du aux emprunts subordonnés (après netting avec les dépôts à terme associés) s'élève à 182 000 euros
- Intérêts à recevoir par la SFH au titre des placements des fonds propres : 1 412 154 euros

² La couverture est à mettre en place dès que le rating court terme de BNP Paribas passe en dessous de A1 (Moody's), A-1 (S&P), F-1+ (Fitch) ou si le rating long terme passe en dessous de AA- (Fitch).

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 26 septembre 2011,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Brunerie', written over a horizontal line.

Mme Valérie BRUNERIE

Président Directeur Général de BNP Paribas Home Loan SFH